

Conseil Municipal du 12 février 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi douze février, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GALLIARD.

Sont présents :

M. Jean-Claude GALLIARD, Maire, Eric HAUER, 1^{er} adjoint, M. Julien COULANGES, 2^{ème} adjoint.
M. Jason AUGUSTO, M. Daniel BRISSIER, M. Jean-Philippe JARRIGE, M. Matthieu NICOURT,
M. Jean-Michel SEVILLE.
Mme Marie-France ALLAIRE, Mme Sophie BOISSEAU.

Pouvoirs :

M. Julien VERONESE a donné pouvoir à Mme Sophie BOISSEAU

Absents :

Mme Adeline HODEAU, M. Jean-Pierre COUPLAN, Mme Amandine MESLAND, M. Fabrice MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : le 06 février 2014

Adoption du compte rendu du Conseil du 05 décembre 2013

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. Julien COULANGES

1) - **Cour de l'Ecole Primaire** :

Les travaux réalisés pour la cour de l'école par l'entreprise VIGERY sont non conforme au devis, une garantie de 5 ans avait été demandée. L'entreprise n'ayant pas répondu favorablement à notre demande de garantie, ni accepté non plus de corriger le manque de planéité qu'elle avait créé lors de la première phase des travaux, les travaux de remise à niveau ne lui sont donc pas confiés.

L'entreprise TPVL a été contactée, le devis négocié.

Montant des travaux : 22 963,20 € TTC

Décision du conseil :

Pour : 9 voix

Contre : 1 voix (Sophie BOISSEAU)

Abstention : 1 voix (Marie-France ALLAIRE)

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise TPVL pour un montant de 22 963,20 € TTC et demande à ce que les travaux soient effectués pendant les vacances scolaires.

2) - **Numérisation du cadastre et de l'état civil** :

Le Conseil Général a lancé une opération de numérisation de l'état civil et du cadastre napoléonien pour l'ensemble des communes du département et demande le concours des communes pour le prêt des documents manquants au département. Une convention de partenariat est proposée et permettra le prêt en toute sécurité des documents qui seront confiés. Les frais de transport aller-retour et la numérisation des documents seront entièrement à la charge du département.

Décision du conseil :

Pour : 11 voix

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général, pour le prêt de divers documents (état civil et cadastre).

3) – **Admission en non-valeur** :

Une admission en non-valeur est demandée pour sa totalité.

Il est proposé par Mme Sophie BOISSEAU d'établir un échancier pour le remboursement de la dette.

Décision du conseil :

- **Admission en non-valeur pour la totalité de la dette** :

Pour : 4 voix

Contre : 6 voix

Abstention : 1 voix (Jason AUGUSTO)

- **Admission en non-valeur partielle de la dette** :

Montant : 569.81 €

Pour : 11 voix

- **Remboursement de la dette pour la différence** :

Montant : 400.00 €

Le Conseil Municipal propose un échelonnement de la dette sous la forme de 10 mensualités de 40 € chacune.

Pour : 11 voix

Un courrier sera adressé dans ce sens à l'intéressé.

4) - **Annuité d'emprunt** : Sanitaire Ecole Primaire

Le dispositif d'aides aux communes à faible population permet aux communes qui réalisent des bâtiments scolaires de bénéficier chaque année d'une subvention représentant 40 % du montant de l'annuité de l'emprunt contracté plafonnée à 20 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander au Conseil Général le versement de la subvention pour 2013 et 2014 dans le cadre des annuités d'emprunt.

Décision du Conseil :

Pour : 11 voix

5) – **Formation CERTIPHYTO** :

Dans le cadre de la formation CERTIPHYTO, la Commune de SANDILLON a pris en charge l'organisation de cette formation. Le CNFPT facturera à la mairie coordinatrice. Chaque commune remboursera sa part. Le coût par agent s'élève à 60 € pour les 2 jours. Cette formation aura lieu à TIGY le 11 et 12 février.

Les frais de repas et de transport sont à la charge de la commune de VANNES/C.

Décision du Conseil :
Pour : 11 voix

Après délibération, le Conseil Municipal

- accepte que la commune de SANDILLON soit la coordinatrice de cette formation,
- accepte de rembourser le coordonnateur pour la quote-part déclarée qui le concerne dès réception du titre exécutoire,
- autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la réalisation d'une « formation Certiphyto » pour les agents techniques des membres du groupement.

6) – **Rapport de la CLECT** :

Information et lecture du rapport de la CLECT par Mme Marie-France ALLAIRE

Décision du Conseil :
Pour : 11 voix

Le rapport de la CLECT est approuvé par le Conseil.

Informations diverses :

Santé et prévoyance du personnel : information de M. Jean-Claude GALLIARD

Contrat souscrit Santé : 1 agent

Prévoyance : Tous

Rythmes scolaires : information de M. Jean-Michel SEVILLE

Réunion des maires du canton : information de M. Jean-Claude GALLIARD

Station d'Épuration : information de M. Eric HAUER

Ce sujet sera étudié au prochain conseil.

Salon de Coiffure : information M. Jean-Claude GALLIARD

Signature du bail, nouveau locataire, courant mars.

Loyer : 210 €

Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 12 mars 2014